

Relations de travail au Parlement—Loi

M. Baker: Ces employés seraient vite chassés du syndicat. Ils font du surtemps parce qu'ils le veulent bien. Rien ne les y oblige.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et observations est terminée. Débat.

[Français]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, après avoir entendu les propos du député de Hamilton Mountain (M. Deans), je pense que tout l'ensemble des députés n'a aucune leçon à recevoir de ce député et surtout du Nouveau parti démocratique.

Lorsque j'ai entendu les propos du député, cela me faisait penser à lorsque j'étais député à l'Assemblée nationale et que les députés de l'Opposition, du parti québécois, les grands syndicalistes, se levaient et blâmaient le gouvernement. Lorsque le parti québécois a pris le pouvoir, ça a été des gens qui ont fait le plus de lois matraques, ça a été des gens qui ont brisé les conventions collectives. Monsieur le Président, je découvre que le Nouveau parti démocratique est à l'image des parlementaires du parti québécois. Lorsqu'ils sont dans l'Opposition, ils font très longtemps des discours, mais lorsqu'ils viennent au pouvoir, ils font le contraire.

Je me rappelle aussi les gens du Nouveau parti démocratique qui ont eu la balance du pouvoir. Et je n'ai jamais entendu un député du Nouveau parti démocratique exiger du gouvernement libéral qui était en place pour se maintenir au pouvoir que l'on syndicalise les employés de la Chambre des communes, monsieur le Président. Et comme d'habitude, le député de Hamilton Mountain (M. Deans) vient de nous faire un spectacle, un bon «show» comme il est capable d'en faire, de bien paraître à la caméra et de disparaître après son scénario.

Monsieur le Président, je préfère revenir au projet de loi C-45. Je pense que tous les députés de cette Chambre doivent quand même se réjouir aujourd'hui, parce que c'est un pas en avant vers la syndicalisation. Il n'y a pas si longtemps, des députés de tous les partis politiques pouvaient dire et se retrancher derrière: la reine ne négocie pas avec ses sujets. Tous ces gens se rappelaient dans de belles grandes phrases et amenaient la reine dans leur beau discours pour empêcher de permettre aux travailleurs et travailleuses sur la Colline parlementaire de se syndiquer et de défendre leurs droits et d'avoir une convention collective.

Monsieur le Président, présentement ces gens-là, que ce soit les messagers, que ce soit les gens qui travaillent à la transcription, que ce soit les personnes qui travaillent au niveau des caméras de télévision, que ce soit les gens des minibus qu'ils font circuler, ces gens-là présentement travaillent malgré les heures de temps régulier, sans temps et demi, ou temps double. Ils sont à la merci de l'ensemble des parlementaires et admettons, entre nous, que les députés ne sont pas faciles. Il n'est pas facile de travailler pour des députés parce que les députés travaillent pour le bien-être de l'ensemble de leurs concitoyens. Et je suis convaincu que la plupart des parlementaires désirent répondre le plus efficacement et le plus rapidement possible aux demandes qui sont faites par leurs commettants, que ce soit un problème d'assurance-chômage, que ce soit un problème de placement, que ce soit un problème dans le domaine des pensions de sécurité de la vieillesse, chaque fois, les députés veulent apporter une réponse rapidement et chaque fois les

députés veulent avoir des réponses que ce soit des gens de la Bibliothèque, que ce soit de la part des messagers, que ce soit de la part des bureaux des ministres, les députés veulent avoir une réponse rapide et efficace afin de répondre de façon intelligente à leurs commettants.

Et, monsieur le Président, il s'ensuit qu'au fur et à mesure dans le but de bien desservir l'ensemble de la population, les députés sont de plus en plus exigeants auprès du personnel de la Colline parlementaire. Et, monsieur le Président, je pense qu'il est important, il aurait été préférable que l'ensemble des parlementaires accepte que ces gens-là puissent avoir le droit de grève, suite à une négociation de convention collective.

Monsieur le Président, les policiers n'ont pas le droit de grève. Il y a beaucoup d'endroits où les gens n'ont pas le droit de grève, mais ils font des grèves illégales. La provocation est aussi pire et aussi grave que de permettre à quelqu'un d'utiliser un droit qu'il a pour se défendre, mais cela permet d'équilibrer entre les deux parties une certaine maturité, une véritable négociation. Monsieur le Président, on aurait pu permettre à ce qu'en arbitrage la question des frais qu'ils vont encourir au niveau de la partie syndicale soient payés par la partie patronale. Il faut penser que ces gens-là sont des nouveaux syndiqués, ils sont 2,000 personnes environ. Je pense qu'il aurait été préférable encore là que le gouvernement accepte ces modifications au niveau de la convention collective et de la syndicalisation des employés.

Monsieur le Président, tantôt j'entendais le député de Hamilton Mountain et je dois vous dire que je n'ai pas de leçon à recevoir de lui et je vous l'ai déjà dit, qu'à l'âge de 12 ans j'organisais le syndicat pour la grève des enfants de chœur, et je dois vous dire que contrairement au syndicalisme d'ici du Nouveau parti démocratique, je n'avais pas demandé un cent de cotisation, puis c'était 5c. qu'on avait, puis on avait gagné 30c. tout de suite.

Je peux vous montrer, monsieur le Président, que je paye encore ma cotisation syndicale, le Syndicat international des travailleurs de la boulangerie, de la confiserie et du tabac. Je me suis affilié avec le FTQ. Je suis toujours membre de mon syndicat et je n'ai de leçon à recevoir d'aucun néo-démocrate. Je ne suis peut-être pas un syndicaliste, mais je suis un syndiqué et la différence entre un syndicaliste permanent, c'est quelqu'un qui dépend d'un job, qui est payé à partir des cotisations syndicales. Un syndiqué c'est celui qui dépend de son leader syndical et de son patron, qui est pris entre les deux côtés, qui paie toujours la facture. Et, monsieur le Président, je pense que nous avons une conception différente de celui qui est syndicaliste.

Monsieur le Président, je reviens encore au projet de loi C-45.

Comme je le mentionnais, c'est un pas en avant, c'est une bonne voie dans la démarche de démocratisation et pour permettre la syndicalisation. L'exemple qui est donné au Parlement, aux employés, va peut-être permettre à certains chefs d'entreprises de cesser d'avoir peur et de penser que la syndicalisation, c'est dangereux, c'est néfaste. S'ils ont un bon patron, les employés ne chercheront pas à se syndiquer; s'ils ont un bon patron, les employés ne chercheront pas à se révolter, tandis que lorsqu'il y a une négociation, lorsqu'il y a un accord entre les deux parties, c'est sûr qu'il va y avoir une bonne harmonie,